

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-2/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023836-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Convention de partenariat relative aux modalités de collaboration entre le lycée et le collège Jacques Amyot.

Du fait de leur proximité géographique, liée à l'ancienne cité scolaire, le collège Jacques Amyot et le lycée Jacques Amyot à Melun ont développé un partenariat d'organisation entre les deux établissements. La présente convention a pour objet de contractualiser cette organisation en définissant les modalités de fonctionnement de la restauration des collégiens et des commensaux au lycée et de définir dans le cadre d'une mutualisation entre établissements les modalités d'utilisation de divers locaux.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article 82 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la convention quadripartite entre le collège Jacques Amyot, le lycée Jacques Amyot à Melun, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne, relative aux modalités de partenariat entre les deux établissements scolaires, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

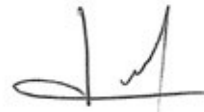
Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne